

1/ Contribution des familles : Pour l'année 2021-22, le conseil d'administration de l'organisme de gestion a décidé de **maintenir les tarifs sans augmentation**, considérant que les familles assument des dépenses supplémentaires pour leurs enfants suite à la pandémie. La contribution des familles comprend la part relative à l'externat exclusivement réservée à la gestion de l'Ensemble Scolaire : investissement immobilier et d'équipements ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. C'est sur cette part que sera calculée la réduction dont bénéficient les familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans l'Ensemble Scolaire Notre-Dame Saint-Louis.

<u>Contribution des familles</u>	<i>Par an Paiement en 1 fois</i>	<i>Par mois Paiement en 10 fois</i>	<i>Par trimestre Paiement en 3 fois</i>
6ème – 5ème	615,00€	61,50€	205,00€
4ème – 3ème	648,00€	64,80€	216€

Une réduction est appliquée dès le 2^{nde} enfant scolarisé dans l'Ensemble Scolaire : 2 enfants (moins 20% sur la contribution du plus jeune enfant), 3 enfants (moins 50 % sur la contribution du plus jeune).

2/ Frais Fixes Obligatoires :

Les frais fixes comprennent la participation financière de l'Établissement au prorata du nombre d'élèves, reversés aux réseaux locaux et nationaux de l'Enseignement Catholique.

Frais Fixes Obligatoires (Cotisation Organismes de l'Enseignement Catholique, Assurance...)	
Collège	89,00€ par an

3/ Services proposés par l'Ensemble Scolaire :

Restauration		
<i>Prix du Repas Demi-Pension</i>		
Collège	5,37€	
Étude du soir		
	<i>Matin</i>	<i>Étude du Soir Jusqu'à 18h00</i>
Collège	Accueil à partir de 7h30	2,20€

4/ Pour information, Cotisation APEL (Association des Parents d'Élèves) :

Cette cotisation s'élève à 21,00€ pour un enfant scolarisé dans un établissement privé.

Si ses frères et sœurs sont également scolarisés dans un établissement privé alors la cotisation sera de 6€ par enfant à partir du 2^{ème} enfant. Cette contribution permet d'aider les familles au financement de sorties et voyages et de contribuer à l'achat de revues, logiciels et matériels pour les élèves.

5/ Divers :

L'établissement propose des journées d'intégration (30€ maximum par an), des cahiers d'exercices (30 euros maximum), des sorties et des voyages scolaires, des échanges linguistiques, des dispositifs particuliers. Le montant de ces propositions sera facturé séparément.

6/ Possibilités d'aides financières :

- **Bourse au Collège :** dossier à remplir en Septembre pour l'année scolaire en cours
- **Aide cantine :** pour les bénéficiaires du RSA
- **Autres situations :** si une famille connaît des difficultés financières, elle est invitée à rencontrer le chef d'établissement qui pourra dans le dialogue trouver des solutions avec la famille.

7/ Arrhes : 80,00€

Versées lors de la remise du dossier de réinscription et déduites de la facture annuelle, les arrhes ne seront pas remboursées en cas d'annulation sauf dans le cas d'une orientation de l'élève vers une filière n'existant pas dans l'établissement ou d'un déménagement inopiné hors de la région.

8/ Frais d'inscription : 35,00€

Versés pour toute nouvelle inscription uniquement lors de la remise du dossier à l'École, au Collège et au Lycée (non déduits de la facture annuelle et non remboursables).